

## Loi antiterroriste : pour apaiser les débats, Cazeneuve suggère de la soumettre au Conseil constitutionnel



Le Conseil constitutionnel dira "si elle est conforme à la Constitution et à la Convention européenne des droits de l'homme", estime l'ancien Premier ministre.

Dans un entretien au journal *Le Monde* daté de dimanche-lundi, l'ancien Premier ministre Bernard Cazeneuve revient sur le débat entourant le projet de loi antiterroriste et fait part de son expérience d'ancien ministre de l'Intérieur afin d'offrir une solution permettant d'apaiser les tensions. "Quand j'étais à Beauvau, nous avons eu un débat sur la loi renseignement qui a soulevé des interrogations sur le risque d'une surveillance de masse ou d'atteinte aux libertés publiques. Nous avons décidé de transmettre le texte au Conseil constitutionnel", rappelle-t-il, ajoutant que puisqu'il y a aujourd'hui "un débat de même nature", Emmanuel Macron "peut apaiser ce débat en déférant cette loi au Conseil constitutionnel, qui dira si elle est conforme à la Constitution et à la Convention européenne des droits de l'homme".

Bernard Cazeneuve, aujourd'hui avocat, soutient néanmoins le texte : "Si j'avais dû me positionner sur ce texte, je l'aurais voté, après l'avoir amendé, car sur la lutte contre le terrorisme, le gouvernement doit être soutenu et l'unité nationale prévaloir", explique-t-il.

Dans cet entretien, il explique aussi regretter le limogeage du préfet du Rhône après des "dysfonctionnements" ayant conduit à la remise en liberté du tueur de Marseille à la veille de l'attaque. "La lutte contre le terrorisme est difficile car l'effroi suscité par les barbares de Daech sème la souffrance et le chagrin et il faut que l'Etat soit irréprochable. S'il y a des dysfonctionnements, il faut les corriger absolument, mais cela doit se faire dans une relation de confiance et non de défiance à l'égard des fonctionnaires qui sont en première ligne", juge-t-il.